



Cessation SCI retour en nom propre

Par CARLA

Mon mari et moi-même sommes détenteurs d'une SCI. Notre propriété se composait de deux corps de bâtiments: notre habitation dans l'un des corps, et deux commerces et un studio d'habitation dans l'autre corps. Nous avons vendu le corps contenant les commerces et le studio en fin d'année 2022.

Depuis, nous ne percevons plus de loyers et la SCI n'a plus lieu d'être. En effet, tous nos comptes électricité, eaus internet téléphone sont en compte professionnel et nous coûtent beaucoup plus que si nous pouvions prendre un compte personnel (ce que ces entreprises nous refusent bien sûr). Sans parler des coûts de bilan de l'expert comptable chaque année.

Nous voudrions en faire la cessation rapidement mais je n'arrive pas à trouver de renseignements quand au coût envers les impôts ou les frais de notaire. Je connais les coûts de procédure qui varient entre 400 et 600 ?uros (journal officiel etc...) mais je ne voudrai pas avoir de mauvaise surprise concernant votre service. Je dois ajouter que nous avons vendu sans plus-value étant donné que nous avons acquis cette propriété il y a plus de trente ans.

J'espère vivement que vous saurez me répondre afin que je décide que faire.

Bien cordialement